

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1276

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 6

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Cette réduction est supprimée lorsque l'employeur ou lorsque les entreprises ne respectent pas les
contreparties sociales et environnementales prévues par décret. » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement proposent de subordonner les exonérations de cotisations à des
contreparties sociales et environnementales qui seront définies par décret.